





Sommaire

Notes liminaires	4
Vorbemerkung	4
Didier Castella, Président du Conseil d'administration	6
Serge Collaud, Directeur général	8
Didier Castella, Präsident des Verwaltungsrats	10
Serge Collaud, Generaldirektor	11
Les principales activités de 2023	12
TPF Trafic Comptes 2023	16
Principes régissant l'établissement des comptes annuels	23
Impressum	43

Notes liminaires

TRANSPORTS PUBLICS FRIBOURGEOIS TRAFIC (TPF TRAFIC) SA

Le présent rapport de gestion est un résumé du rapport de gestion officiel. Il est destiné à l'assemblée générale des actionnaires de Transports publics fribourgeois Holding (TPF) SA du 13 juin 2024. Ce document expose les chiffres, les faits et les événements relatifs à la société Holding, ainsi que les activités des trois sociétés filles: Transports publics fribourgeois Trafic (TPF TRAFIC) SA, Transports publics fribourgeois Infrastructure (TPF INFRA) SA et Transports publics fribourgeois Immobilier (TPF IMMO) SA. Il traite aussi

de la volonté globale d'innovation de la Direction générale afin de positionner l'entreprise en tant qu'acteur de la mobilité publique fribourgeoise, dans une vision d'efficience quant à son intégration dans le réseau national. Il comprend également les résultats et bilan de la Holding et les comptes consolidés du groupe. Cette publication imprimée présente spécifiquement les comptes de Transports publics fribourgeois Trafic (TPF TRAFIC) SA. Le sigle TPF représente les Transports publics fribourgeois dans leur ensemble.

Einleitende Bemerkungen

FREIBURGISCHE VERKEHRSBETRIEBE VERKEHR (TPF TRAFIC) AG

Der vorliegende Geschäftsbericht ist für die Generalversammlung der Aktionäre der Freiburgischen Verkehrsbetriebe Holding (TPF) AG vom 13. Juni 2024 bestimmt. Er enthält die Zahlen, Fakten und Ereignisse im Zusammenhang mit der TPF-Holding sowie die Aktivitäten der drei Tochtergesellschaften: Freiburgische Verkehrsbetriebe (TPF TRAFIC) AG, Freiburgische Verkehrsbetriebe Infrastruktur (TPF INFRA) AG und Freiburgische Verkehrsbetriebe Immobilien (TPF IMMO) AG. Er zeigt auch die allgemeine Innovationsbereitschaft der Generaldirektion auf, um die TPF Holding

als bedeutsame Akteurin der öffentlichen Mobilität im Kanton Freiburg in einer effizienzbetonten Vision und hinsichtlich ihrer Integration in das nationale Netzwerk zu positionieren. Der Geschäftsbericht präsentiert auch die Ergebnisse und die Bilanz der Holdinggesellschaft sowie die konsolidierten Abschlüsse der Gesellschaftsgruppe. Diese Printversion enthält spezifisch die Jahresrechnung der Freiburgische Verkehrsbetriebe Verkehr (TPF TRAFIC) AG. Mit dem Kürzel TPF werden die Freiburgischen Verkehrsbetriebe in ihrer Gesamtheit bezeichnet.



Le message du Président

Didier Castella

LES TPF COMME RÉPONSE AUX DÉFIS DE MOBILITÉ ET DE DURABILITÉ

29 juin 1868. Ce jour-là, à la gare de Bulle, le train embarque pour la première fois tout son petit monde en direction de Romont. Le début d'une folle aventure. Celle du chemin de fer, de la mobilité dans le canton de Fribourg, d'une région enfin reliée au réseau national. Depuis là, tout va changer.

En 2023, les Transports publics fribourgeois (TPF) ont accueilli plus de 37 mil-

lions de voyageurs et de voyageuses sur leurs lignes! Une fréquentation record qui confirme une évidence: les pionniers de 1868 avaient raison. Forcément. Probablement seraient-ils ébahis face à ce chiffre vertigineux, face à ces trains qui défilent chaque demi-heure, face à ces bus qui attendent les passagers et les passagères pour les déposer dans leur quartier, dans leur village, sur le pas de leur porte.

Aujourd'hui, le doute n'est plus permis. Les transports en commun représentent la meilleure réponse aux défis de mobilité et de durabilité qui se posent. Les TPF portent cette ambition et cet espoir avec détermination. Depuis 155 ans, ils se développent, s'adaptent, se repensent. Ils ont aussi dû affronter des tempêtes. La dernière en date, celle du Covid, a été particulièrement brutale. Du jour au lendemain, plus de 10 millions de personnes ont cessé d'emprunter les TPF. Aujourd'hui, nous pouvons l'affirmer: la crise a été surmontée. La clientèle est de retour, le résultat financier est positif pour la deuxième année consécutive, tandis que les indicateurs de qualité (ponctualité, confort, etc.) attestent de la satisfaction des passagers et des passagères.

Solidité, sécurité... les TPF sont armés pour affronter l'avenir. Au programme, l'horaire 2025, la rénovation de gares, le renouvellement de la flotte, la réduction des nuisances, l'optimisation de l'offre, le passage progressif aux énergies renouvelables, le développement de l'immobilier, etc. Vous l'aurez compris, ce ne sont pas les défis qui manquent.

Une entreprise de transport avance encore plus vite avec du vent dans les voiles. Conscientes des enjeux du moment, les

collectivités publiques apportent leur aide. En tant qu'actionnaires, elles s'apprêtent même à franchir une étape supplémentaire en augmentant le capital-actions des TPF. A raison de 60 millions de francs pour l'Etat de Fribourg et de 12,5 millions pour la Ville de Fribourg. A ce titre, je salue tout particulièrement le large soutien du Grand Conseil fribourgeois et du Conseil général de la commune. Il revient désormais au peuple de se prononcer, le 3 mars 2024. Ceci, sans oublier que les CFF, également actionnaires, ont donné leur accord pour une augmentation de 3,8 millions. Merci à eux. Sans leur aide, sans celle de tous nos commanditaires (Confédération, Canton, agglomérations, communes), les TPF ne pourraient pas proposer une offre de transport aussi complète.

Je ne pourrais clore ce message sans remercier nos collaboratrices et collaborateurs. Par la qualité du travail et leur engagement sans faille, elles et ils font souffler chaque jour l'esprit des pionniers.



Le message du Directeur général

Serge Collaud

BATTRE LE RECORD DE FRÉQUENTATION,
UN TRAVAIL D'ÉQUIPE

Les nuages se dissipent, l'horizon se dégage. La pandémie de Covid n'est plus qu'un vieux souvenir qui s'évanouit dans le rétroviseur. Le frein à main lâché, les Transports publics fribourgeois (TPF) repartent de plus belle. En 2023, l'entreprise a retrouvé une assise financière et a déplacé plus de 37,5 millions de voyageuses et voyageurs!

Ce chiffre record est révélateur à plusieurs titres. Il salue tout d'abord l'extraordinaire travail réalisé par les 1400 collaboratrices et collaborateurs des TPF. Il témoigne ensuite du bien-fondé de la politique de mobilité définie par nos commanditaires (Confédération, Canton, agglomérations et communes). Mais tout cela ne servirait à rien si la population fribourgeoise rechignait à se déplacer en transports publics. Force

est de constater qu'elle y est toujours plus encline. Au-delà du record, c'est l'évolution par rapport à 2022 qui impressionne : +9 % ! De Chiètres à Montbovon, de Vuissens à Bellegarde, en train ou en bus, la fréquentation augmente. Et si le canton de Fribourg a toujours accusé un certain retard en la matière, il a désormais enfilé ses bottes de sept lieues.

Aux TPF, nous sommes prêts à répondre à cet appel. En développant l'offre, en écoutant notre clientèle, en se levant tous les matins avec une seule et même aspiration : offrir une réponse adéquate aux besoins de mobilité de la population. C'est ainsi que l'année 2023 a été marquée par plusieurs nouveautés comme la nouvelle liaison Berne – Broc-Chocolaterie, le lancement du *Chocolat Express*, l'augmentation de cadence, l'introduction de nouvelles rames sur la voie métrique, le renouvellement de gares. Les projets se succèdent, les besoins augmentent, mais notre credo, lui, ne change pas : ensemble, bâtissons votre mobilité!

Depuis quelque temps, une nouvelle mission existentielle nous échoit, celle d'ouvrir la voie de la durabilité. Nous ne le voyons pas comme un devoir, mais comme une opportunité, une formidable opportunité. En novembre, nous avons rendu publique notre stratégie en la matière. Forte de cinq axes, elle compte 70 mesures concrètes. Si la décarbonation de notre flotte de bus sur les lignes concessionnées en est la mesure phare, ce programme ne s'arrête pas à la défense de l'environnement. Il concerne également la biodiversité, la formation et la mixité.

Au moment de conclure, permettez-moi de remercier celles et ceux qui font les TPF : nos membres du Conseil d'administration, nos actionnaires, nos commanditaires, notre clientèle, notre personnel. Nous voilà toutes et tous réunies sous une même bannière, celle de la mobilité durable.



Die Botschaft des Präsidenten

Didier Castella

DIE TPF ALS ANTWORT AUF DIE HERAUSFORDERUNGEN DER MOBILITÄT UND DER NACHHALTIGKEIT

29. Juni 1868. An diesem Tag beförderte ein Zug die ersten Passagiere vom Bahnhof Bulle nach Romont. Eine abenteuerliche Geschichte nahm ihren Anfang: die Geschichte der Eisenbahn, der Mobilität im Kanton Freiburg, einer Region, die endlich an das nationale Verkehrsnetz angebunden wurde. Ein Moment, der alles veränderte.

2023 beförderten die Freiburgischen Verkehrsbetriebe (TPF) über 37 Millionen Reisende auf ihren Linien! Eine Rekordzahl an Fahrgästen, die eine Tatsache bestätigt:

Die Pioniere von 1868 hatten recht. Und wie sie recht hatten! Wahrscheinlich würden sie angesichts dieser schwindelerregenden Zahlen erstaunt sein, angesichts der halbstündlich verkehrenden Züge, angesichts der Busse, die auf die Passagiere warten, um sie in ihr Quartier, ihr Dorf und vor ihre Haustüre zu fahren.

Heute haben Zweifel keinen Platz mehr. Der öffentliche Verkehr bietet die beste Antwort auf die anstehenden Herausforderungen der Mobilität und der Nachhaltigkeit. Die

TPF verfolgen dieses Ziel und diese Hoffnung mit Entschlossenheit. Seit 155 Jahren entwickeln sie sich weiter, passen sie sich an, erfinden sie sich neu. Sie mussten auch stürmische Zeiten meistern, wie zuletzt die Corona-Pandemie, die besonders heftig war. Von einem Tag auf den anderen lösten sich über 10 Millionen Reisende in Luft auf. Heute dürfen wir es bestätigen: Wir haben die Krise überwunden. Die Kundinnen und Kunden sind zurückgekehrt, das Finanzergebnis ist zum zweiten Jahr in Folge positiv und die Qualitätsindikatoren (Pünktlichkeit, Komfort usw.) zeugen von der Zufriedenheit der Fahrgäste.

Stabilität, Sicherheit... die TPF sind dafür gerüstet, die Zukunft anzupacken. Auf dem Programm stehen der Fahrplan 2025, die Modernisierung der Bahnhöfe, die Erneuerung der Flotte, die Reduzierung von Umwelt- und Lärmbelastungen, die Angebotsoptimierung, der stufenweise Übergang zu erneuerbaren Energien, die Entwicklung von Immobilien usw. Wie Sie sehen, wird es uns nicht an Herausforderungen fehlen.

Ein Transportunternehmen kommt mit Wind in den Segeln noch rascher voran. Die öffentliche Hand ist sich über die aktu-

ellen Herausforderungen im Klaren und bietet ihre Unterstützung an. Als Aktionärin bereitet sie sich sogar auf einen zusätzlichen Schritt vor, indem sie das Aktienkapital der TPF erhöht. Der Staat Freiburg wird 60 Millionen Franken und die Stadt Freiburg 12,5 Millionen Franken beisteuern. In diesem Zusammenhang begrüsse ich insbesondere die grosse Unterstützung des Freiburger Grossen Rats und des Gemeinderats der Stadt Freiburg. Nun liegt es am Volk, am 3. März 2024 darüber abzustimmen. Dabei darf nicht vergessen werden, dass die SBB, ebenfalls Aktionärin, einer Erhöhung von 3,8 Millionen Franken zugestimmt hat. Wir danken ihnen dafür. Ohne ihre Hilfe, ohne die Hilfe aller unserer Auftraggeber (Bund, Kanton, Agglomeration, Gemeinden) könnten die TPF kein so umfassendes Mobilitätsangebot bieten.

Zum Schluss bedanke ich mich bei unseren Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern. Dank der Qualität ihrer Arbeit und ihrem unermüdlichen Einsatz halten sie den Pioniergeist jeden Tag aufs Neue hoch.

Die Botschaft des Generaldirektors

Serge Collaud

TEAMARBEIT ERMÖGLICHTE REKORD-FREQUENTIERUNG

Die Wolken lösen sich auf und der Horizont wird heller. Die Corona-Pandemie ist nur noch eine vage Erinnerung aus der Vergangenheit. Die Freiburgischen Verkehrsbetriebe (TPF) müssen nicht mehr mit angezogener Handbremse unterwegs sein und kommen wieder gut voran. Das Unternehmen hat 2023 zu einer finanziellen Solidität zurückgefunden und mehr als 37,5 Millionen Reisende befördert!

Diese Rekordzahl ist aus mehreren Gründen aufschlussreich. Zuerst ist sie der hervorragenden Arbeit der fast 1400 Mitarbeitenden der TPF zu verdanken. Weiter zeugt sie von der fundierten Mobilitätspolitik unserer Auftraggeber (Bund, Kanton, Agglomeration und Gemeinden). Doch all dies würde nichts nützen, wenn sich die Freiburgerinnen und Freiburger nicht mit dem öffentlichen Verkehr fortbewegen würden. Tatsächlich

tun sie das immer öfter. Neben dem Rekord ist auch die Entwicklung im Vergleich zu 2022 eindrucklich: plus 9 Prozent! Von Kerzers nach Montbovon, von Vuissens nach Bellegarde, mit dem Zug oder dem Bus: die Frequentierung steigt. Und nachdem der Kanton Freiburg diesbezüglich lange einen gewissen Rückstand hatte, sind wir nun mit umso grösseren Schritten vorwärtsgegangen.

Bei den TPF sind wir bereit, diesem Ruf zu folgen. Indem wir Angebote entwickeln, auf unsere Kunden hören und jeden Tag das einzige und immer gleiche Bestreben verfolgen: eine angemessene Antwort auf die Mobilitätsbedürfnisse der Bevölkerung zu bieten. So wurde das Jahr 2023 von mehreren Neuheiten geprägt: die neue Verbindung Bern – Broc Chocolaterie, die Lancierung des Chocolat Express, die Erhöhung der Taktfrequenzen, die Einführung von neuen Wagen auf der Schmalspur und die Modernisierung mehrerer Bahnhöfe. Ein Projekt löst das andere ab, die Bedürfnisse steigen, doch unser Credo bleibt immer gleich: Gemeinsam gestalten wir Ihre Mobilität!

Seit einiger Zeit beschäftigen wir uns mit einer neuen existenziellen Aufgabe: den Weg der Nachhaltigkeit einzuschlagen. Wir sehen dies nicht als Pflicht, sondern als Chance, als grossartige Chance. Im November haben wir unsere Nachhaltigkeitsstrategie vorgestellt. Sie umfasst fünf Schwerpunkte und 70 konkrete Massnahmen. Auch wenn die Dekarbonisierung der Busflotte auf den konzessionierten Strecken die wichtigste Massnahme ist, geht das Programm über den Umweltschutz hinaus: Es betrifft auch die Biodiversität, die Ausbildung und die Gleichstellung.

Zum Schluss möchte ich allen danken, die die TPF ausmachen: unseren Verwaltungsratsmitgliedern, unseren Aktionären, unseren Auftraggebern, unseren Kundinnen und Kunden, unseren Mitarbeitenden. Wir alle sind unter demselben Banner vereint, dem der nachhaltigen Mobilität.

LES PRINCIPALES ACTIVITÉS DE 2023

20
mars

DÉBUT DES TRAVAUX
DE RENOUVELLEMENT
DE LA GARE DE SUGIEZ

10
mai

TPF HOLDING REJOINT
L'ACTIONNARIAT DE
GRUYÈRE HYDROGEN
POWER SA

20
août

UNE NOUVELLE LIGNE
DANS L'AGGLO,
LA NUMÉRO 10

20
23

01
mai

OPTIMISATION DES
LIGNES URBAINES 5 ET 7

02
juin

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DES TPF

24
août

MISE EN SERVICE
DE LA LIGNE BERNE -
BULLE - BROCH-FABRIQUE
ET DE LA GARE
DE SUGIEZ

25
août

GRILLADE DU
PERSONNEL TPF
À BULLE

26

août

INAUGURATION DE
LA GARE ET DU
VELÂDZO BULLE AINSI
QUE DE LA LIGNE
BERNE - BULLE -
BROC-FABRIQUE

11

septembre

LANCEMENT DU PROJET
GARE-CASINO À
ESTAVAYER-LE-LAC

11

octobre

AUGMENTATION
DES FONDS PROPRES
DE TPF HOLDING

11

décembre

INTRODUCTION DE DEUX
NOUVELLES RAMES SUR
LE RÉSEAU À VOIE ÉTROITE



26

août

LE TRAIN CHOCOLAT
EXPRESS FAIT SON
ENTRÉE SUR LE RÉSEAU

28

septembre

GIVISIEZ SE DÉVOILE
POUR FRIBOURG OPEN

03

novembre

LES TPF S'ENGAGENT
POUR DEMAIN EN LANÇANT
LEUR STRATÉGIE DE
DURABILITÉ 2030

31

décembre

FRÉQUENTATION RECORD,
37 512 777 VOYAGEUR·SES







BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

En milliers de CHF

ACTIF	Notes	31.12.23	31.12.22	PASSIF	Notes	31.12.23	31.12.22
ACTIFS CIRCULANTS				DETTE A COURT TERME			
Liquidités		15 603	29 363	Dettes financières à court terme	8	18 860	17 947
Créances résultant de livraisons et de prestations	1	23 421	32 614	Dettes résultant de livraisons et de prestations	9	24 379	29 699
Autres créances à court terme	2	1 468	4 354	Autres dettes à court terme	10	10 648	8 272
Stocks	3	6 831	6 502	Provisions à court terme	11	619	548
Comptes de régularisation actif	4	2 154	8 970	Comptes de régularisation passif	12	20 474	27 824
		49 478	81 803			74 981	84 289
ACTIFS IMMOBILISES				DETTE A LONG TERME			
Immobilisations corporelles	5	409 848	401 096	Dettes à long terme rémunérées	13	191 546	206 906
Immobilisations financières	6	12 966	12 966	Autres dettes à long terme	14	118 857	117 722
Immobilisations incorporelles	7	2 651	3 562	Provisions à long terme	11	1 014	4 655
		425 464	417 624			311 417	329 282
TOTAL DE L'ACTIF		474 942	499 427	FONDS PROPRES			
				Capital-actions		7 500	7 500
				Réserves provenant de bénéfices cumulés		78 355	71 144
				Résultat de l'exercice		2 688	7 212
						88 544	85 855
				TOTAL DU PASSIF		474 942	499 427

ATTENTION

Les valeurs ayant été arrondies en milliers de francs, les additions littérales des chiffres présentés peuvent varier d'une ou deux unités.

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 (partie 1/2)

En milliers de CHF

CHIFFRE D'AFFAIRES VENTES ET PRESTATIONS	Notes	2023	2022
Ventes voyageurs	15	61 905	57 930
Autres ventes de prestations		12 055	11 186
Indemnités / Subventions	16	120 248	108 275
Autres produits de l'activité principale		2 293	1 545
Produits des biens loués		1 185	1 282
Autres ventes et prestations de services		204	264
Prestations propres & refacturations internes		4 406	3 566
Pertes sur clients, variation du ducroire		-554	-912
Variation des stocks		-16	329
		201 727	183 467

AUTRES PRODUITS			
Produits accessoires		1 506	1 597
Produits travaux divers facturés à des tiers		4 859	3 074
Produits des travaux du remplacement du train		1 878	5 171
Produits régularisation travaux à facturer		0	1 606
Indemnités assurances sinistres		1 182	451
		9 425	11 898

CHARGES DE MATIERES, MARCHANDISES ET PRESTATIONS DE TIERS			
Charges de mat. ateliers, véhicules & installations		-20 486	-17 925
Coûts des ventes et systèmes de ventes		-7 592	-7 303
Prestations / Travaux de tiers		-2 873	-3 132
Sous-traitants		-1 149	-1 256
Charges d'énergie pour l'exploitation		-6 703	-6 694
Charges des sociétés interco groupe TPF		-20 262	-19 341
Escomptes obtenus		3	1
		-59 061	-55 650

CHARGES DU PERSONNEL			
Salaires		-77 340	-72 167
Prestations reçues des assurances du personnel		1 772	1 885
Allocations, gratifications et indemnités		-7 121	-6 586
Charges sociales		-14 950	-13 869
Autres charges du personnel		-2 758	-2 851
Frais de recrutement		-22	-31
Charges du personnel temporaire		-94	0
		-100 512	-93 620

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 (partie 2/2)

En milliers de CHF

AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION, AMORTISSEMENTS ET CORR. VAL. IMMO.	Notes	2023	2022
Charges de locaux		-1 852	-1 631
Entretien, réparation et rempl. inst. servant à l'exploitation		-4 566	-2 875
Location d'objets mobiliers		-2	0
Participations aux arrêts de bus		-79	0
Charges de véhicules et de transport		-392	-637
Location de véhicules		-696	-3 014
Assurances choses, droits, taxes, autorisations		-4 642	-4 764
Charges d'énergie et d'évacuation des déchets		-999	-783
Charges d'administration		-977	-987
Charges d'informatique		-890	-826
Frais de pub., sponsoring et marketing		-366	-52
Amortissements et ajustements de valeur		-30 030	-24 817
Ventes d'actifs immobilisés		49	62
Charges accessoires		-350	-133
Charges pour travaux divers à facturer	17	-31	-1 832
Autres charges d'exploitation		-613	-204
		-46 436	-42 492
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 144	3 602

RESULTAT FINANCIER	Notes	2023	2022
Charges financières		-2 645	-1 340
Frais bancaires et taxes CCP		-9	-13
Produits financiers		46	38
Résultat des changes		120	271
		-2 487	-1 045
RESULTAT ORDINAIRE		2 657	2 558
Charges extra. & hors exploitation	18	-1 252	-2 028
Produits extra. & hors exploitation	19	1 284	6 681
		32	4 654
RESULTAT DE L'EXERCICE		2 688	7 212

TABEAU DE FLUX DE TRESORERIE

En milliers de CHF

	2023	2022
Résultat de l'exercice	2 688	7 212
Amortissements de l'actif immobilisé	30 030	24 817
Gains provenant de la vente d'actifs immobilisés	-49	-62
Diminution / (Augmentation) des créances result. de livraisons et prestations	9 193	-17 824
Diminution / (Augmentation) des autres créances à court terme	2 886	-1 867
(Augmentation) des stocks	-329	-965
Diminution / (Augmentation) des comptes de régularisation actif	6 816	-90
(Diminution) / Augmentation des dettes résultant de livraisons et de prestations	-5 319	6 544
Augmentation / (Diminution) des autres dettes à court terme	2 376	-564
Augmentation des provisions à court terme	71	923
(Diminution) / Augmentation des comptes de régularisation passif	-7 349	2 521
(Diminution) / Augmentation des provisions à long terme	-3 641	710
Entrée de liquidités provenant de l'activité d'exploitation	37 372	21 355
Versements pour investissements (achat) d'immobilisations corporelles	-37 880	-55 840
Paievements provenant de désinvestissements (vente) d'immobilisations corporelles	109	27
Versements pour investissements (achat) d'immobilisations incorporelles	-51	-111
(Sortie) de liquidités provenant de l'activité d'investissement	-37 821	-55 924
Augmentation des dettes financières à court terme	3 500	700
Remboursement des dettes financières à court terme	-11 700	-7 400
Diminution des dettes à long terme rémunérées	0	61 500
Remboursement des dettes à long terme rémunérées	-6 247	-6 247
Diminution des autres dettes à long terme	1 136	1 664
(Sortie) / Entrée de fonds provenant de l'activité de financement	-13 311	50 217
VARIATION NETTE DES LIQUIDITES	-13 760	15 649

	2023	2022
Justification:		
Etat des liquidités au 1 ^{er} janvier	29 363	13 714
Etat des liquidités au 31 décembre	15 603	29 363
VARIATION DES LIQUIDITES	-13 760	15 649

VARIATION DES FONDS PROPRES

En milliers de CHF

	Capital-actions	Propres actions	Réserves provenant de bénéfices cumulés	Total fonds propres
ETAT AU 31.12.21	7 500	0	71 144	78 644
Résultat de l'exercice			7 212	7 212
Distributions de dividendes				0
Augmentation de capital				0
Goodwill				0
Transactions avec propres actions				0
Ecart de conversion				0
Canton FR - Correction de réserve dédiée (perte 2021)			-34	-34
Canton FR - Correction de réserve art. 36 LTV (perte 2021)			34	34
Agglo Guin - Correction de réserve secteurs non indemn. (perte 2021)			-90	-90
Agglo Guin - Correction de réserve AGGLO (perte 2021)			90	90
ETAT AU 31.12.22	7 500	0	78 355	85 855
Résultat de l'exercice			2 688	2 688
Distributions de dividendes				0
Augmentation de capital				0
Goodwill				0
Transactions avec propres actions				0
Ecart de conversion				0
ETAT AU 31.12.23	7 500	0	81 044	88 544

Le capital-actions est constitué de 750'000 actions nominatives de CHF 10.00; il est détenu à 100% par Transports publics fribourgeois Holding (TPF) SA.

DETAIL DES RESERVES	31.12.23	31.12.22
Réserves 1ers transferts CO - Swiss GAAP RPC	33 487	33 487
Réserves légales issues du bénéfice	1 500	1 500
Part à libre disposition selon les dispositions de la LTV	5 808	5 117
Résultat reporté art. 36 LTV	766	-3 064
Résultat reporté AGGLO	-445	-1 414
Résultat reporté secteurs non indemnisés	37 248	35 551
Résultat reporté Canton FR	-9	-34
Résultat de l'exercice	2 688	7 212
TOTAL	81 044	78 355



Principes régissant l'établissement des comptes annuels

Les comptes sont préparés en conformité des dispositions du Code des obligations (CO) et établis selon les recommandations Swiss GAAP RPC. L'intégralité du référentiel Swiss GAAP RPC est respecté. Le plan comptable suisse PME est en vigueur dans chaque entité du groupe TPF.

De plus, les comptes ont été établis conformément aux dispositions légales spécifiques, notamment la loi sur le transport de voyageurs (LTV), la nouvelle ordonnance sur la comptabilité des entreprises concessionnaires (OCEC) et la nouvelle ordonnance sur l'indemnisation du trafic régional voyageur (OITRV).

Les états financiers sont établis selon les règles de la comptabilité au coût d'acquisition ou de revient, compte tenu de corrections de valeurs déterminées selon les critères propres à chaque catégorie d'actifs.

LES PRINCIPES COMPTABLES SUIVANTS SONT APPLIQUES

Avoirs à court terme

Les avoirs à court terme sont des placements à terme fixe dont l'échéance arrive au maximum dans les 12 mois suivant leur émission. Présentés dans les liquidités dans les comptes de l'exercice précédent, ils sont désormais indiqués séparément.

Liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités inscrits au bilan comprennent les avoirs en caisse, les avoirs détenus auprès des banques, les dépôts à court terme dont l'échéance d'origine est inférieure ou égale à trois mois ainsi que des créances envers les instituts de cartes de crédit.

Créances

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale. En ce qui concerne les risques de perte, les corrections de valeurs nécessaires ont été déterminées selon des critères économiques et ont été portées en diminution de l'actif.

Stocks

Les stocks sont subdivisés en pièces de consommation courante, d'échange, de réserve ou provenant d'une propre fabrication, ainsi que d'huile de chauffage.

L'huile de chauffage est valorisée sur les prix moyens d'achat.

Les pièces de consommation courante sont valorisées sur les prix moyens d'achat. Les pièces d'échange sont valorisées sur la base du prix de remise en état et les pièces provenant de la propre fabrication au prix de revient. Les pièces de réserve se réfèrent à des objets, respectivement à des séries de véhicules. Il s'agit des pièces qui ne peuvent plus être obtenues comme pièces de rechange. Un amortissement de 10% est appliqué annuellement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique. Elles sont amorties sur des durées conformes aux usages propres à leur domaine d'activité et en accord avec les directives de l'Ordon-

nance du DETEC sur la comptabilité des entreprises concessionnaires (OCEC), soit des amortissements linéaires qui peuvent varier de cas en cas mais en général :

Terrains non bâtis	0
Biens-fonds	0
Parcours	de 1.5% à 3%
Bâtiments, quais	de 2% à 12.5%
Immeubles de rendement	de 2% à 12.5%
Installations	de 3% à 10%
Véhicules ferroviaires	de 4% à 12.5%
Véhicules routiers	de 6% à 20%
Biens meubles	de 8% à 20%

Les marges d'amortissements ci-dessus résultent de la nature différente de certains biens à l'intérieur d'une même catégorie.

Dès le 1^{er} janvier 2020, la méthode d'activation et les taux d'amortissements unique-ment pour la catégorie des bâtiments a été adaptée sur la base des eCCC Bât.

Toutefois, les durées d'amortissements n'ont pas été modifiées et restent en accord avec les directives de l'Ordonnance du

DETEC sur la comptabilité des entreprises concessionnaires (OCEC).

Les immobilisations corporelles font également l'objet, le cas échéant, d'amortissements hors plan commandés par les circonstances (dépréciation, réduction de la durée d'utilisation, etc).

Les immobilisations corporelles concernant les autobus sont activées à leur coût d'acquisition. En lien avec les commandes fermes d'autobus, établies en EUR et étalées sur plusieurs années, TPF TRAFIC a dans le même temps cherché à se prémunir contre le risque de change en souscrivant des contrats à terme CHF-EUR. Ces contrats à terme font partie intégrante du coût d'acquisition : les pertes sur dérivés sont intégrées à leur valeur d'acquisition.

Intérêts activés

Les intérêts lors de la phase de construction d'un projet sont activés comme coûts d'acquisition ou de revient car les conditions suivantes sont remplies :

- la valeur comptable des immobilisations corporelles incluant les intérêts activés n'est pas supérieure à leur valeur nette de réalisation à cette date,
- l'activation d'intérêts se fait au maximum sur la valeur d'immobilisation

moyenne au taux moyen des engagements rémunérables,

- le montant total des intérêts activés pendant la période comptable n'est pas supérieur à la charge d'intérêts avant activation.

Couverture d'éléments ayant des effets au bilan

Une fois que les bus ont été livrés et avant qu'ils ne soient payés intégralement, les contrats à terme servaient à couvrir des positions du bilan (dans le cas présent des créanciers). Ce sont alors les mêmes principes d'évaluation que ceux utilisés pour la position du bilan couverte (créanciers) qui étaient appliqués. Les créanciers étant réévalués au taux de clôture, les instruments de couverture correspondant étaient eux aussi réévalués et comptabilisés à leur valeur actuelle. Le changement de valeur a été inscrit dans le résultat de la période.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles représentent les indemnités (dédommagements portés à l'actif - biens-fonds) et les logiciels informatiques.

Les amortissements appliqués sont respectivement de 2% et de 20%.

Dettes à long terme rémunérées & Autres dettes à long terme

Les dettes sont saisies au bilan à leur valeur nominale. Les frais de transaction éventuels sont reconnus directement en charge de la période. Les dettes financières sont présentées à court terme à moins que le groupe ne dispose d'un droit inconditionnel de repousser le règlement au minimum 12 mois après la date de boucllement des états financiers.

Provisions

Cette rubrique comprend les engagements dont l'échéance ou le montant est incertain, découlant de litiges et d'autres risques.

Une provision est constituée lorsque la société a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable. Les provisions dites à court terme ont une durée allant jusqu'à 12 mois puis elles deviennent des provisions à long terme.

Engagements de prévoyance

La prévoyance professionnelle des employés du groupe est assurée par Copré - Collective de Prévoyance. Le taux de couverture au 31.12.2023 est supérieur à 100%. Le plan de prévoyance est régi selon le principe de la primauté des cotisations.

Propres prestations

Une partie du compte de produits «propres prestations» qui se trouve au compte de résultat est activé sur les différents types d'immobilisations corporelles ou incorporelles.

Il s'agit principalement d'heures, de kilomètres et de m² qui sont valorisés au coût de production et sont imputés sur les diverses phases de projets du groupe TPF.

Opérations hors bilan

Les engagements conditionnels et autres engagements ne devant pas être inscrits au bilan sont évalués et publiés à chaque clôture du bilan. Une provision est constituée lorsque des engagements conditionnels et d'autres engagements ne devant pas être inscrits au bilan entraînent une sortie de fonds sans apport de fonds utilisable et que cette sortie de fonds est probable et estimable.

DETAILS DES NOTES

En milliers de CHF

1 CREANCES RESULTANT DE LIVRAISONS ET DE PRESTATIONS

	31.12.23	31.12.22
Créances envers des clients tiers	16 933	21 910
Créances CONEL	1 112	790
Créances envers des entités du groupe	6 236	10 703
Ducroire	-4	-186
Ducroire CONEL	-856	-603
TOTAL	23 421	32 614

2 AUTRES CREANCES A COURT TERME

	31.12.23	31.12.22
Créances AFC (TVA) et droits de douane	765	3 024
Autres créances	703	1 330
TOTAL	1 468	4 354

DETAILS DES NOTES

En milliers de CHF

3 STOCKS	31.12.23	31.12.22
Approvisionnements ateliers / Energie / Matières de consommation / Mazout et huile de chauffage	6 831	6 502
TOTAL	6 831	6 502

4 COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	31.12.23	31.12.22
Actifs transitoires	999	2 811
Actifs transitoires envers des entités du groupe	111	1 525
Indemnités à recevoir Agglomération et Mobul	1 043	1 472
Charges sinistres payées d'avance	0	3 162
TOTAL	2 154	8 970

DETAILS DES NOTES

En milliers de CHF

5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (partie 1/2)	Biens fonds	Parcours	Bâtiments Quais	Installations	Véhicules Biens meubles	Immobilisations corporelles en cours de construction	Autres immobilisations corporelles	Total
VALEUR D'ACQUISITION AU 31.12.21	17 308	1 071	225 865	30 837	335 156	10 781	3 034	624 052
Entrées						55 840		55 840
Sorties					-10 222	-204	-775	-11 201
Reclassifications	342	28	4 483	680	32 231	-38 698		-934
Reclassifications Swiss GAAP RPC		2 002	-12	-2 007	57		-140	-100
VALEUR D'ACQUISITION AU 31.12.22	17 650	3 101	230 335	29 511	357 222	27 719	2 119	667 656
CORRECTIONS DE VALEUR CUMULEES AU 31.12.21	0	-132	-58 652	-18 761	-174 919	0	-1 953	-254 417
Amortissements planifiés		-43	-4 920	-1 271	-17 143			-23 377
Dépréciations d'actifs								0
Sorties					10 157		942	11 100
Reclassifications Swiss GAAP RPC		-1 827	5	1 699	118		138	134
CORRECTIONS DE VALEUR CUMULEES AU 31.12.22	0	-2 001	-63 567	-18 332	-181 787	0	-872	-266 560
VALEURS COMPTABLES NETTES AU 31.12.21	17 308	940	167 212	12 077	160 236	10 781	1 081	369 635
VALEURS COMPTABLES NETTES AU 31.12.22	17 650	1 100	166 769	11 178	175 434	27 719	1 246	401 096

DETAILS DES NOTES

En milliers de CHF

5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (partie 2/2)	Biens fonds	Parcours	Bâtiments Quais	Installations	Véhicules Biens meubles	Immobilisations corporelles en cours de construction	Autres immobilisations corporelles	Total
VALEUR D'ACQUISITION AU 31.12.22	17 650	3 101	230 335	29 511	357 222	27 719	2 119	667 656
Entrées						37 872		37 872
Sorties			-36	-2 276	-8 181		-123	-10 616
Reclassifications	0	0	2 562	1 064	40 537	-44 238		-75
VALEUR D'ACQUISITION AU 31.12.23	17 650	3 101	232 861	28 298	389 578	21 353	1 996	694 837
CORRECTIONS DE VALEUR CUMULEES AU 31.12.22	0	-2 001	-63 567	-18 332	-181 787	0	-872	-266 560
Amortissements planifiés		-43	-5 102	-1 282	-22 303		-33	-28 765
Dépréciations d'actifs								0
Sorties			4	2 207	8 123			10 335
CORRECTIONS DE VALEUR CUMULEES AU 31.12.23	0	-2 044	-68 665	-17 408	-195 967	0	-906	-284 990
VALEURS COMPTABLES NETTES AU 31.12.22	17 650	1 100	166 769	11 178	175 434	27 719	1 246	401 096
VALEURS COMPTABLES NETTES AU 31.12.23	17 650	1 057	164 196	10 890	193 610	21 353	1 090	409 847

DETAILS DES NOTES

En milliers de CHF

6 IMMOBILISATIONS FINANCIERES	31.12.23	31.12.22
Créances financières à long terme envers des entités du groupe	12 950	12 950
Autres immobilisations financières auprès de tiers	16	16
TOTAL	12 966	12 966

Les créances financières à long terme envers des sociétés associées se composent d'un prêt à Transports publics fribourgeois Holding (TPF) SA qui porte intérêt à hauteur de 0.25%.

DETAILS DES NOTES

En milliers de CHF

7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Indemnités	Logiciels informatiques	Immobilisation incorporelles en cours de construction	Total
VALEUR D'ACQUISITION AU 31.12.21	2 761	11 554	0	14 315
Entrées			111	111
Sorties				0
Reclassifications		718	216	934
Reclassifications Swiss GAAP RPC		-39		-39
VALEUR D'ACQUISITION AU 31.12.22	2 761	12 233	327	15 321
CORRECTIONS DE VALEUR CUMULEES AU 31.12.21	-1 465	-8 994	0	-10 459
Amortissements planifiés	-83	-1 186		-1 270
Dépréciations d'actifs				0
Sorties				0
Reclassifications Swiss GAAP RPC		-30		-30
CORRECTIONS DE VALEUR CUMULEES AU 31.12.22	-1 548	-10 210	0	-11 759
VALEURS COMPTABLES NETTES AU 31.12.21	1 296	2 560	0	3 856
VALEURS COMPTABLES NETTES AU 31.12.22	1 212	2 023	327	3 562
VALEUR D'ACQUISITION AU 31.12.22	2 761	12 233	327	15 321
Entrées			51	51
Sorties		-149		-149
Reclassifications		178	-102	75
VALEUR D'ACQUISITION AU 31.12.23	2 761	12 262	275	15 298
CORRECTIONS DE VALEUR CUMULEES AU 31.12.22	-1 548	-10 210	0	-11 759
Amortissements planifiés	-83	-953		-1 037
Dépréciations d'actifs				0
Sorties		149		149
CORRECTIONS DE VALEUR CUMULEES AU 31.12.23	-1 632	-11 015	0	-12 647
VALEURS COMPTABLES NETTES AU 31.12.22	1 296	2 560	0	3 856
VALEURS COMPTABLES NETTES AU 31.12.23	1 129	1 247	275	2 651

DETAILS DES NOTES

En milliers de CHF

8 DETTES FINANCIERES A COURT TERME	31.12.23	31.12.22
PostFinance - emprunt 55 mio G7	1 440	1 440
PostFinance - emprunt 32mio G7	2 160	2 160
BCF 30.01.390.768-00 - av.termes 9 mio	0	9 000
BCF 30 01 715.687-04 - avance à terme 3.5 mio	3 500	0
BCF 30.01.390.753-07 - av. terme 9.2 mio	9 200	0
BCF - crédit COVID-19 - remboursement à court terme	2 560	2 647
Pensionskasse des Bundes PUBLICA - pour le Garage de Romont	0	2 000
BCF 30 01 672.780-04 - ATF 700K	0	700
TOTAL	18 860	17 947

Les dettes à court terme rémunérées se composent:

- d'une part du remboursement des emprunts liés au nouveau centre de maintenance de Givisiez de CHF 3.6mio
- d'un emprunt de 3,5 mio auprès de la BCF avec une date d'échéance en 2024
- d'un emprunt de 9,2 mio auprès de la BCF avec une date d'échéance en 2024

9 DETTES RESULTANT DE LIVRAISONS ET DE PRESTATIONS	31.12.23	31.12.22
Dettes envers des tiers	20 831	22 667
Dettes envers des entités du groupe	3 548	7 031
TOTAL	24 379	29 699

DETAILS DES NOTES

En milliers de CHF

10 AUTRES DETTES A COURT TERME	31.12.23	31.12.22
Autres dettes envers des tiers	9 434	7 558
Contributions d'investissement remboursables à court terme	0	715
Compte d'attente autres dettes à court terme	1 214	0
TOTAL	10 648	8 273

Les autres dettes envers des tiers sont composées des montants suivants:

	31.12.23	31.12.22
- recharges TPF card	168	233
- Bons émis	123	69
- c/c Fonds de secours	54	35
- c/c CFF	8 323	6 812
- IP, TVA Due et REDIP	210	0
- CONEL	5	48
- Salaires-paiements, allocations	56	8
- Canaux de vente, comptes de gare	493	353
	9 434	7 558

DETAILS DES NOTES

En milliers de CHF

11 PROVISIONS	Impôts	Autres	Total
PROVISIONS A COURT TERME AU 31.12.21	0	4 970	4 970
Reclassement en passif de regularisation		-5 345	-5 345
Constitution		923	923
Utilisation		0	0
Dissolution		0	0
PROVISIONS A COURT TERME AU 31.12.22	0	548	548
PROVISIONS A LONG TERME AU 31.12.21	0	3 945	3 945
Reclassement (de court terme à long terme)		0	0
Constitution		742	742
Utilisation		-32	-32
Dissolution		0	0
PROVISIONS A LONG TERME AU 31.12.22	0	4 654	4 654
PROVISIONS A COURT TERME AU 31.12.22	0	548	548
Reclassement (de court terme à long terme)		0	0
Constitution		619	619
Utilisation		-548	-548
Dissolution		0	0
PROVISIONS A COURT TERME AU 31.12.23	0	619	619
PROVISIONS A LONG TERME AU 31.12.22	0	4 654	4 654
Reclassement (de court terme à long terme)		0	0
Constitution		0	0
Utilisation		-3 291	-3 291
Dissolution		-350	-350
PROVISIONS A LONG TERME AU 31.12.23	0	1 014	1 014

La provision à long terme pour le sinistre hydrocarbures a été ajustée en 2022 et 2023, suite à des mises à jour de l'estimation des coûts.

DETAILS DES NOTES

En milliers de CHF

12 COMPTES DE REGULARISATION PASSIF	31.12.23	31.12.22
Passifs transitoires - charges à payer	2 455	9 561
Délimitation recettes Frimobil	7 606	7 865
Délimitation recettes Service direct	4 561	4 507
Projets facturés d'avance	706	547
Provision vacances et heures supplémentaires	5 145	5 345
TOTAL	20 474	27 824

13 DETTES A LONG TERME REMUNEREES	31.12.23	31.12.22
BCF 30.01.390.753-07 - av. terme 9.2 mio	0	9 200
BCF - crédit COVID-19 - 0.5MIO	326	326
BCF - crédit COVID-19 - 16 MIO (prolongation jusqu'en 2028)	8 320	10 880
UBS Switzerland AG- placements privés 50 mio pour G7	50 000	50 000
PostFinance SA - emprunt 55 mio pour G7	46 360	47 800
PostFinance SA - emprunt 32 mio pour G7	19 040	21 200
Fonds de compensation AVS/AI/APG - pour le Garage de Romont	2 000	2 000
Groupe Mutuel Vie GMV SA - pour le Garage de Romont	2 000	2 000
Groupe Mutuel Vie GMV SA - pour le Garage de Romont	2 000	2 000
Fonds compens. AVS/AI/APG - 5.9MIO - 11.22-12.25	5 900	5 900
Fonds compens. AVS/AI/APG - 5.9MIO - 11.22-11.26	5 900	5 900
Fonds compens. AVS/AI/APG - 5.9MIO - 11.22-11.27	5 900	5 900
Fonds compens. AVS/AI/APG - 5.9MIO - 11.22-11.28	5 900	5 900
Fonds compens. AVS/AI/APG - 5.9MIO - 11.22-11.29	5 900	5 900
Banque cantonale Bâle - 32MIO - 12.22-12.48	32 000	32 000
TOTAL	191 546	206 906

Les dettes à long terme rémunérées se composent :

- d'un emprunt COVID de KCHF 500 et KCHF 16'000 auprès de la BCF afin de couvrir le manque de liquidités de l'année 2020, dont l'échéance de remboursement a été prolongée jusqu'en 2028.
- Dans le but de financer le Projet d'investissement G7 - centre d'exploitation, de maintenance et administratif à Givisiez :
 - de trois placements privés totalisant KCHF 50'000 contractés auprès de UBS Switzerland AG et garantis par le cautionnement solidaire de la Confédération, soit :
 - KCHF 15'000 au taux fixe de 0.3775%, échéance 2036
 - KCHF 25'000 au taux fixe de 0.50%, échéance 2041
 - KCHF 10'000 au taux fixe de 0.47125%, échéance 2051
 - de deux reconnaissances de dette totalisant KCHF 87'000 contractés auprès de PostFinance SA, soit :
 - KCHF 32'000 au taux fixe de 0.42%, échéance 2033, garantis par le cautionnement solidaire de la Confédération
 - KCHF 55'000 au taux fixe de 0.80%, échéance 2037
- Dans le but de financer le Garage de Romont, les dépôts à long terme suivants, avec garantie fédérale, ont été contractés :
 - KCHF 2'000 au taux fixe de 0.42%, échéance 31.12.2027, auprès du Fonds de compensation AVS/AI/APG
 - KCHF 2'000 au taux fixe de 0.86%, échéance 31.12.2032, auprès du Groupe Mutuel Vie GMV SA
 - KCHF 2'000 au taux fixe de 1.05%, échéance 31.12.2038, auprès du Groupe Mutuel Vie GMV SA
- Dans le cadre d'une acquisition de rames Dominos, 5 emprunts ont été contractés :
 - KCHF 5'900 au taux fixe de 1,73%, échéance 01.12.2025 auprès de Compenswiss
 - KCHF 5'900 au taux fixe de 1,73%, échéance 30.11.2026 auprès de Compenswiss
 - KCHF 5'900 au taux fixe de 1,73%, échéance 30.11.2027 auprès de Compenswiss
 - KCHF 5'900 au taux fixe de 1,73%, échéance 30.11.2028 auprès de Compenswiss
 - KCHF 5'900 au taux fixe de 1,73%, échéance 30.11.2029 auprès de Compenswiss

Dans le cadre d'un financement de 4 rames Abe100, un emprunt de KCHF 32'000 au taux de 2,36%, échéance 15.12.2048 auprès de la Banque Cantonale Baloise.

DETAILS DES NOTES

En milliers de CHF

14 AUTRES DETTES A LONG TERME	31.12.23	31.12.22
Autres dettes envers Cantons / Confédération	114 364	115 313
Plan de relance Etat de Fribourg	4 493	2 408
TOTAL	118 857	117 722

Le poste «Autres dettes envers Cantons / Confédération» est principalement composé des contributions d'investissements octroyées par la Confédération et les Cantons conformément à l'Ordonnance sur les indemnités, les prêts et les aides financières selon la Loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF) et la Loi sur le transport de voyageurs (LTV). Ces emprunts ne portent pas intérêt. Ces contributions peuvent être remboursables ou conditionnellement remboursables.

Les contributions en remboursement sont remboursées sur des durées en moyenne de 25 ans.

Le remboursement des contributions conditionnellement remboursables est décidé le cas échéant par les pouvoirs publics en fonction des possibilités des sociétés concernées (aucun remboursement n'est en cours actuellement).

La part remboursable à long terme au 01.01.23 se monte à KCHF 7'539 et au 31.12.23 à KCHF 5'899. De plus, la part conditionnellement remboursable se monte au 01.01.22 à KCHF 107'774, sans mouvement durant l'année 2023.

Une convention avec l'Etat de Fribourg a été conclue en 2022 concernant l'octroi d'un prêt remboursable pour la réalisation des projets de plusieurs gares routières ne portant pas intérêt.

DETAILS DES NOTES

En milliers de CHF

15 VENTES VOYAGEURS	2023	2022
Billets forfaitaires et billets ind./		
abonn. parcours, général et demi-tarif	23 221	19 802
Titres transports Frimobil	36 780	36 534
Prod. voyageurs sans titres de transport et autres produits	1 904	1 594
TOTAL	61 905	57 930

16 INDEMNITES / SUBVENTIONS	2023	2022
Indemnités trafic régional	84 882	76 762
Indemnités Agglomération et Mobul	35 231	31 421
Indemnités autres	135	92
TOTAL	120 248	108 275

17 CHARGES POUR TRAVAUX DIVERS A FACTURER	2023	2022
Charges pour travaux divers à facturer à des tiers	-31	-1 294
Remplacements de trains CFF	0	-538
TOTAL	-31	-1 832

18 CHARGES EXTRA. & HORS EXPLOITATION	2023	2022
Charges concernant des exercices précédents	-1 252	-514
Sinistre pollution hydrocarbure (ajustement coûts estimés)	0	-742
Commissions de courtage à payer aux commanditaires	0	-149
Remboursement produits de publicités	0	-4
Surcoûts gare de Bulle 2021	0	-620
TOTAL	-1 252	-2 028

19 PROD. EXTRA. & HORS EXPLOITATION	2023	2022
Produits concernant des exercices précédents	-727	1 119
Couverture de déficit 2021 Agglo à recevoir	0	1 277
Couverture de déficit 2021 TRV à recevoir	0	1 799
Couverture de déficit 2021 Mobul à recevoir	0	345
Subvention MyClimate	0	143
Remboursement couverture maximale assurance accident hydrocarbure	0	2 000
Ajustement de la provision accident hydrocarbure	-350	0
REDIP Remboursements aux commanditaires	-207	0
TOTAL	-1 284	6 682

AUTRES INFORMATIONS

En CHF

20 ENGAGEMENTS HORS BILAN

	2023	2022
Participation à la Société simple de la Communauté tarifaire intégrale fribourgeoise (CTIFR).	pm	pm

21 LIMITE DE CREDIT

Une limite globale de CHF 72'781'400 est en vigueur auprès d'un établissement bancaire pour des avances à terme fixe contractées pour l'acquisition de la nouvelle flotte des véhicules ferroviaires. Cette limite globale est garantie par le cautionnement solidaire de la Confédération.

	2023	2022
Montant consommé au 01.01.2023 / 01.01.2022	18 900 000	25 600 000
Montant consommé au 31.12.2023 / 31.12.2022	9 200 000	18 900 000

22 CREDIT COVID-19

En 2020, TPF TRAFIC a contracté un crédit COVID-19 cautionné pour un total de CHF 500'000, ainsi qu'un deuxième crédit COVID-19 pour un total de CHF 16'000'000. Les montants de ces crédits, majorés des intérêts échus, doivent être remboursés intégralement.

En 2022, le premier crédit de CHF 500'000 a fait l'objet d'une prolongation de l'échéance de remboursement (conformément à la Loi sur les cautionnements solidaires liés au COVID-19, LCaS-COVID-19) dont l'amortissement interviendra trimestriellement avec échéance au 30.09.2027.

Le deuxième crédit de CHF 16'000'000 a également fait l'objet d'une prolongation de l'échéance de remboursement (conformément à la Loi sur les cautionnements solidaires liés au COVID-19, LCaS-COVID-19) dont l'amortissement interviendra trimestriellement, avec échéance dans un délai de 8 ans dès libération des fonds, soit au plus tard au 30.06.2028.

Une tranche de CHF 13'600'000 de ce deuxième crédit est garanti par le cautionnement solidaire du Cautionnement romand.
La deuxième tranche de CHF 2'400'000 n'est pas garantie par le cautionnement solidaire du Cautionnement romand.

AUTRES INFORMATIONS

En CHF

23 VALEURS D'ASSURANCES CHOSES ET RESPONSABILITE CIVILE

	2023	2022
Immeubles (ECAB)	179 227	178 655
Chemin de fer (y compris mobilier, installations et véhicules)	299 837	278 364
Service des automobiles (y compris mobilier, installations et véhicules)	179 755	172 880
Service des bus (y compris mobilier, installations et véhicules)	49 674	48 158
Installations techniques	22 758	22 339
Installations et appareils informatiques	5 687	5 687
Bâtiment G7	124 676	124 104
Casco flotte matériel roulant	236 886	236 886
RC entreprise chemin de fer (transports des voyageurs)	100 000 000	100 000 000
RC entreprise chemin de fer (transports des marchandises)	100 000 000	100 000 000
RC entreprise service automobiles (trafic régional)	100 000 000	100 000 000
RC entreprise service bus (autobus trafic urbain)	100 000 000	100 000 000
RC entreprise service bus (trolleybus trafic urbain)	100 000 000	100 000 000
RC flotte véhicules de service	100 000 000	100 000 000
RC machines de travail service bus	5 000 000	5 000 000
RC Maître ouvrage	20 000 000	20 000 000

24 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE LA CLOTURE

Tous les éléments significatifs connus lors de l'établissement des comptes ont été pris en considération.

Aucun événement nouveau susceptible de modifier la situation financière de la société n'est intervenu jusqu'à l'approbation des comptes par le conseil d'administration.

AUTRES INFORMATIONS

En CHF

25 APPROBATION DES COMPTES PAR L'OFT

En raison de l'adaptation du système de surveillance des subventions des transports publics, l'Office fédéral des transports (OFT) renonce à approuver les comptes annuels, mais examine les comptes approuvés.

Selon l'art. 4, al. 4, OCEC, les entreprises qui perçoivent des indemnités, contributions ou prêts de la Confédération, et dont les indemnités visées à l'art. 28 LTV et les indemnités et prêts fixés dans les conventions sur les prestations conformément à l'art. 51 LCdF dépassent au total un million de francs par an pour l'infrastructure, doivent commander chaque année un audit spécial.

En vertu de l'art. 6, al. 1, let. a, OCEC, les entreprises qui perçoivent des indemnités, des contributions ou des prêts de la Confédération et des cantons présentent à l'OFT et aux cantons concernés, les comptes annuels approuvés par l'assemblée générale et assortis de la déclaration du respect des principes du droit des subventions, pour la première fois avec les comptes annuels 2020.

Le mandat supplémentaire de l'audit spécial des subventions a été effectué par l'organe de révision des TPF sur mandat du Conseil d'administration de la société TPF TRAFIC au même moment que la révision des comptes annuels afin d'exploiter les synergies existantes.

Le rapport de l'audit spécial des subventions sera porté à la connaissance du Conseil d'administration de la sociétés TPF TRAFIC.

26 DETTES ENVERS DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

Au 31 décembre 2023, il n'existait aucune dette envers l'institution de prévoyance professionnelle (également aucune au 31 décembre 2022).

27 CHANGEMENTS SUR LA PERIODE COMPARATIVE

A des fins de comparaisons, certains reclassements ont été effectués sur l'année comparative 2022, toutefois sans aucun impact sur le compte de résultat ni sur les fonds propres.

28 APPROBATION DES COMPTES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration a entériné les comptes 2023 durant sa séance du 08.05.2024.

PROPOSITION DE L'EMPLOI DU RESULTAT

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale l'emploi suivant:
En CHF

RÉSERVES	Etat avant AG	Résultat de l'année	Etat après AG
Réserve art. 36 LTV	766 201	698 126	1 464 327
Réserves autres :			
Réserve spéciale Agglo Fribourg	-444 864	1 485 717	1 040 853
Réserve spéciale Canton Fribourg conformément à l'art. 28 al. 4 LTV	-9 160	39 001	29 841
Réserve à libre disposition conformément à l'art. 36 al. 2 LTV	5 807 788	943 380	6 751 168
Réserve des secteurs non indemnisés conformément à l'art. 28 al. 4 LTV	37 248 100	-477 966	36 770 134
TOTAL	43 368 065	2 688 259	46 056 324



Transports publics fribourgeois Trafic (TPF TRAFIC) SA

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Transports publics fribourgeois Trafic (TPF TRAFIC) SA

Givisiez

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Transports publics fribourgeois Trafic (TPF TRAFIC) SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et le tableau de variation des fonds propres pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 17 à 40) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres points

Les comptes annuels de Transports publics fribourgeois Trafic (TPF TRAFIC) SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé, dans son rapport du 27 avril 2023, une opinion d'audit non modifiée sur ces comptes annuels.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste..



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.

- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Patrick Wagner
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Issam Zahiri

Neuchâtel, le 8 mai 2024

PricewaterhouseCoopers SA, rue des Epancheurs 6
2000 Neuchâtel



IMPRESSUM

Edition et conception :

Département Communication et relations publiques TPF

Réalisation graphique : Parallele.ch

Relecture et correction : KORREKTOR 24 GmbH

Traduction : Trad8 Sàrl

Photographies : Alain Wicht

Impression : Media-F, Fribourg, mai 2024

TRANSPORTS PUBLICS FRIBOURGEOIS HOLDING (TPF) SA

Rte du Vieux-Canal 6

1762 Givisiez

communication@tpf.ch - +41 26 351 02 00 - tpf.ch

« ENSEMBLE, BÂTISSONS VOTRE MOBILITÉ »